

# SNUinfos 29

La **passion du métier** ne suffit pas.

Il nous faut **du temps** et **des moyens**.

l'école pour tous,  
une vraie valeur.



## Edito

Les vacances avaient pourtant bien commencé: les bateaux faisaient des ronds dans la rade de Brest, le soleil brillait et les plages du sud du département faisaient le plein. Mais le 14 juillet nous a fait basculer dans l'horreur. Le SNUipp 29 a une

pensée pour toutes celles et ceux qui ont été touchés par cet attentat. Les valeurs républicaines sont notre bien commun et il faut continuer à les défendre, sans pour autant tomber dans la haine et l'intolérance. Vivre ensemble dans le respect des différences, c'est un défi que nous devons relever ensemble.

La rentrée scolaire est un moment important pour nos élèves, pour leurs familles et pour les professionnels que nous sommes. Après la maternelle l'année passée, ce sont les cycles 2 et 3 qui découvrent les nouveaux programmes. Il faudra du temps et de la formation pour que chacun s'en saisisse et cela ne pourra se faire sans un effort sérieux du ministère.

La rentrée est aussi le moment des ajustements de rentrée pour certaines écoles. Le SNUipp 29 accompagnera cette année encore les écoles pour défendre des conditions d'enseignement les meilleures possibles pour tous.

Comme à son habitude, la section du Finistère sera à vos côtés tout au long de l'année scolaire, dans ses bureaux, dans vos écoles, dans la rue. Nous continuerons de défendre un syndicalisme de terrain, ouvert, qui fonde son activité sur la participation de tous. Pour cela, rejoignez-nous, syndiquez-vous!

Sabrina Manuel



## Sommaire

p° 1 : édito

p°2: du temps pour mieux travailler

p° 3: présentation de la section 29

p°4: salaires, indemnités: du nouveau

p°5-6: se syndiquer: une bonne idée

p°7: évaluation des enseignants, du nouveau en 2017

p°8: sécurité dans les écoles, se syndiquer à la retraite

## SNUipp29

snu29@snuipp.fr  
02 98 53 76 77

## Du temps pour mieux travailler

### Travailler autrement demande du temps

Nous partageons l'idée que l'éducation prioritaire serait une sorte de laboratoire d'expériences et d'idées pour réduire les effets des inégalités sociales et mieux faire réussir les élèves des milieux les plus éloignés de la culture scolaire.

Travailler autrement en favorisant la réflexion et l'action collective est rendu possible avec l'allègement de service de 9 journées en REP+, que le SNUipp FSU a obtenu dans le 1er degré grâce à des interventions répétées. Cette disposition constitue un levier puissant pour assurer des temps de concertation qui doivent évoluer pour laisser davantage d'initiative aux équipes et leur donner le pouvoir d'agir, d'autant que le métier se complexifie et se transforme en profondeur. En effet, de nouveaux programmes et de nouvelles modalités d'évaluation se mettent en place, les langues vivantes sont à aborder plus tôt, le numérique à intégrer à ses pratiques... Le temps est nécessaire pour travailler les contenus, pour faire évoluer ses pratiques professionnelles et avoir une réflexion collective sur les élèves. Et puis de nouvelles missions incombent aux enseignants, avec par exemple un accent mis sur la nécessaire relation aux familles, sur le lien avec le collège notamment dans le cadre du nouveau cycle 3, sur le travail en équipe pluri professionnelles... Les mises en œuvre des dispositifs « moins de trois ans » et « plus de maîtres que de classes », là où ils se développent, sont également chronophages.

Les 108 heures ne sont pas extensibles à l'infini. Ce sont des professeurs des écoles « en plus » qui permettent d'assurer cet allègement en REP+. Il est nécessaire de généraliser cette mesure à toutes les écoles pour répondre partout aux évolutions du métier et donner le temps aux équipes et aux enseignants de bien travailler.



## GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires, jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants. Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en difficulté rend incontournable le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe.

Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.



# Le SNUipp du Finistère, une section à votre écoute

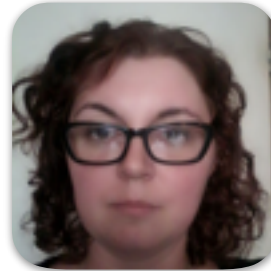
Mettre une tête sur un nom, c'est bien! Voici un trombinoscope de vos délégués:



Aurélie Hamon  
E.P et bilingue  
de Tréméven



Katell Huet  
E.P Les Hirondelles  
Le Tréhoux



Sabrina Manuel  
E.M. Desnos  
Brest



Louis Le Pape  
Brig. dép'  
Pont L'Abbé



Antoine Gauchard  
E.P et bilingue F.M. Luzel  
Saint Thégonnec



Isabelle Camenen  
E.P Gambetta  
Morlaix



Aurélie Hamon  
E.P Sainte Marine  
Combrit



Yann Foucher  
E.E. et bilingue Briec



Nathalie Ropars  
E.P Morgat  
Crozon



Christian Caradec  
E.P Jules Ferry  
Le Relecq-Kerhuon

## Quelques chiffres

10 collègues avec une décharge pour vous répondre au mieux.

5 représentants sur 10 à la CAPD

4 collègues présents lors des CTSD

2 bureaux: Quimper et Brest

Une vingtaine de collègues au conseil syndical

1

**A LA SECTION**, du lundi au vendredi  
71 av. Jacques Le Viol  
29000 Quimper  
Le vendredi à Brest

## Joindre le SNUipp 29

2

**PAR TÉLÉPHONE**

02 98 53 76 77

3

**PAR MAIL**

[snu29@snuipp.fr](mailto:snu29@snuipp.fr)

# Salaires, indemnités, du nouveau à la rentrée

## PPCR : quoi de neuf cette année ?

L'application du protocole d'accord PPCR "*Parcours professionnels, carrières rémunérations*" aux carrières enseignantes va revaloriser les grilles de salaire par étapes de 2017 à 2020. Cela va également modifier le rythme de déroulement des carrières en instaurant un rythme presque unique et garantir une automaticité de passage à la hors classe après un certain nombre d'années passées dans le 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale. La nouvelle grille des salaires va se mettre en place progressivement entre 2017 et 2020.

Le PPCR va se matérialiser sur les carrières enseignantes au 1<sup>er</sup> janvier 2017 par une première revalorisation de 6 à 11 points des grilles de salaire. Celle-ci comprend un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Il faudra attendre septembre 2017 pour la mise en place d'un rythme presque unique d'avancement, hormis pour les échelons 6 et 8 où la durée d'échelon sera raccourcie pour 30% des enseignants, et le reclassement, éventuel, dans les nouveaux échelons.

La classe exceptionnelle, elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie. Au cours des dernières années, les différentes mobilisations des fonctionnaires ont permis l'ouverture de négociations sur une indispensable revalorisation des carrières. Pendant les discussions, la FSU a contribué à l'amélioration des mesures contenues dans PPCR.

## Salaires, où en est-on ?

Les mobilisations des fonctionnaires, notamment la grève du 26 janvier dernier, ont permis de mettre fin au dégel du point d'indice qui était en vigueur depuis 5 ans. Ainsi le 1<sup>er</sup> juillet a connu un premier dégel une hausse de 0,6% de la valeur du point d'indice. Une nouvelle hausse de 0,6% interviendra au 1<sup>er</sup> février.

Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Il passera à cette date à 10,29% du salaire brut, diminuant ainsi le salaire net perçu.

Les mesures contenues dans PPCR permettront, à terme, des gains pour l'ensemble des enseignants notamment par un accès plus rapide et pour tous à la hors classe. Cependant pour le SNUipp et la FSU le dossier des salaires dans la fonction publique est loin d'être clos. En effet, depuis 1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Et de 2010 à 2016, le gel du point d'indice, conjugué à une hausse continue des cotisations retraite, a accentué cette baisse de pouvoir d'achat se traduisant par une perte de plus de 15%.

La revalorisation du point d'indice reste insuffisante et ne couvre pas les pertes accumulées. Le SNUipp, avec la FSU, revendique un véritable plan de rattrapage du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

## ISAE pour tous?

L'ISAE passe à cette rentrée de 400 à 1200 € annuels brut et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net) aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Cette augmentation de 800 euros annuel permet une première reconnaissance de leur investissement professionnel et de réduire l'écart de rémunération avec les enseignants du second degré. Une mesure de justice attendue par les enseignants du premier degré. Pour aligner les salaires de l'ensemble des enseignant-es, il faudra ensuite doubler ce montant pour toutes et tous et l'obtenir sous forme indiciaire. La création de l'ISAE et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement reprises par les enseignants.

Pour autant, des enseignant-es du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...).

Le SNUipp-FSU continue d'exiger que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles qui en sont exclus et qu'elle soit totalement intégrée au traitement indiciaire pour être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

# Se syndiquer, une bonne idée

## EN TE SYNDIQUANT AU SNUIPP-FSU

tu défends les valeurs de notre syndicat mais tu bénéficies aussi d'un contact privilégié avec les militants permanents du SNUipp-FSU du Finistère. Tu recevras la presse syndicale chez toi, bulletin départemental ainsi que « Fenêtres sur cour », la revue du SNUipp avec des dossiers spécifiques au métier.

Par ton adhésion, tu renforceras le poids du syndicat auprès de l'administration. Plus nous avons de syndiqués, plus nous avons de décharge de service, plus nous pouvons nous occuper des personnels. Se syndiquer, c'est une marque de solidarité avec la profession. C'est aussi un engagement pour notre métier, pour l'école.

On peut adhérer en ligne, ou en renvoyant le bulletin complété accompagné d'un chèque ou d'un RIB. Pour les collègues qui ont opté pour le prélèvement automatique, seuls les éventuelles modifications sont à nous indiquer. Pour le montant de votre cotisation, reporter vous bulletin de syndicalisation qui accompagne ce journal.

## Où va ma cotisation ?

78 euros par adhérent sont reversés à la trésorerie nationale. Le reste finance la vie de la section (édition et envoi des bulletins, financement des actions, entretien et renouvellement du matériel syndical).

## Impôts

La cotisation est déductible à 66% des impôts, ou peut donner lieu à un crédit d'impôt. Par exemple pour un PE au 8ème échelon, le coût réel de la cotisation est de 56,78 euros.

Un simple avis écrit permet de résilier son adhésion.



Se syndiquer en ligne, simple et rapide: <https://adherer.snuipp.fr>

**SE SYNDIQUER ?**

**UNE VRAÏE BONNE IDÉE.**

POUR SON MÉTIER - POUR SOI-MÊME - POUR LES ÉLÈVES.



SE SYNDIQUER, C'EST *Utile*

<https://adherer.snuipp.fr> 66% de la cotisation sont remboursés sous forme de crédit d'impôt.



# Evaluation des enseignants: du nouveau en 2017?

A priori, 2016 - 2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017. Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient

- 4 rendez-vous de carrière: au moment des passages aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle,
- la mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivi d'un entretien. Il serait basé sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné au préalable par l'enseignant (sorte d'auto-évaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets de carrière :



## Ce que porte le SNUipp-FSU pour transformer l'inspection

Pour le SNUipp-FSU, la forme actuelle de l'inspection, trop infantilisante, doit fortement évoluer. Il faut avant tout dissocier l'évaluation de l'avancement de carrière et de toutes les opérations administratives comme c'est le cas pour d'autres corps de fonctionnaires.

L'évaluation ne doit pas être liée aux résultats ni aux performances des élèves, ni s'appuyer sur les nouvelles politiques managériales de ces dernières années, renforçant les contrôles hiérarchiques, multipliant les tâches accessoires et chronophages, ou les injonctions contradictoires

Pour le SNUipp-FSU, de nouvelles modalités d'inspection, objet d'un cadrage national, doivent contribuer à revaloriser l'identité professionnelle des enseignants et s'appuyer sur une relation de confiance et une reconnaissance de leur expertise.

A visée formative, l'évaluation des enseignant-es doit être un véritable moment d'accompagnement et de conseil dans les pratiques pédagogiques pour le développement professionnel, contribuant ainsi à une meilleure réussite des élèves. Elle peut conduire les enseignants à participer à des dispositifs de formation choisis librement et à recourir à l'accompagnement de formateurs.

## Nouveaux programmes

Les programmes des cycles 2 et 3 entrent en vigueur à la rentrée. Si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que porte le SNUipp-FSU pour la réussite des élèves et le travail des enseignants. Certaines matières développent des approches qui prennent insuffisamment en compte la singularité du métier des professeurs des écoles qui sont des experts polyvalents et non pas des spécialistes de disciplines.

Ces programmes, de qualité inégale selon les matières, restent très denses. Il faudra du temps et de la formation car ils s'avèrent sans doute difficiles à mettre en œuvre sans un effort significatif du ministère pour armer les enseignants.

Quant aux documents d'accompagnement, ils sont plutôt bien conçus. Concrets d'activités à mener en classe, ils peuvent constituer un appui (notamment). Leur présentation, plutôt réussie, correspond davantage à une lecture à l'écran qu'à une utilisation papier, pourtant recherchée par les enseignants.

Réunion d'information  
syndicale (ouverte à tous!)  
sur les nouveaux  
programmes: mercredi 12  
octobre à la section, à  
Quimper

En donnant des exemples pour les collègues (débutants)

## Sécurité dans les écoles



Alors que le gouvernement détaille les mesures de sécurité dans les écoles à cette rentrée, le SNUipp-FSU demande que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun. Pour nous, la sérénité doit par ailleurs être la règle et les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur leur mission première : les apprentissages de leurs élèves. Il est de la responsabilité de l'État de rassurer et de protéger les élèves et les personnels à la suite des attentats qui ont endeuillé notre pays. Pour autant, il convient de rappeler avant toute chose que l'École

est un lieu sûr et que les enseignants ont la sécurité de leurs élèves chevillée au corps, comme on a pu le constater à maintes reprises (explosion d'AZF, prise d'otages à Neuilly, agression mortelle d'une enseignante à Albi...).

Si l'organisation de trois exercices pendant l'année scolaire, la tenue d'une réunion avec les parents d'élèves et la connaissance par les personnels du plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) sont de la compétence de l'institution scolaire, par contre, la surveillance de la voie publique, la nécessité de deux moyens d'alertes différents et la sécurisation des écoles relèvent clairement de la compétence des collectivités locales.

Afin que les mesures soient effectivement prises, il est primordial que soit clairement précisé ce qui relève des responsabilités de chacun et de faire confiance aux équipes enseignantes, auxquelles devront être accordés du temps et de la formation pour se préparer au mieux.

A cette rentrée, l'école doit fonctionner dans la sérénité. Les enseignants doivent pouvoir se concentrer sur les apprentissages des élèves, ce qui est leur mission fondamentale. Pour cela, ils sont en demande d'une véritable politique éducative permettant de lutter contre les inégalités scolaires. Ils sont également convaincus qu'ils ne parviendront à faire partager les valeurs de la République - Liberté, Égalité, Fraternité - que si celles-ci s'incarnent partout dans la société. Pour le SNUipp-FSU, c'est aussi ce combat fondamental qui doit être mené.

## Nouveaux retraités :

### Votre syndicalisation est toujours aussi nécessaire

Vous attaquez en ce début septembre une nouvelle vie mais du passé il ne faut point faire table rase. L'école Publique, ses élèves ainsi que les collègues que vous voyez aujourd'hui reprendre du service ont encore besoin de vous.

L'apport des retraités est un élément indispensable pour peser dans le rapport de force nécessaire à la défense de celles et ceux qui vivent de leur travail : salariés actifs et salariés retraités.

La syndicalisation des retraités, qui constituent une part importante et croissante de la société est une première réponse solidaire aux tentatives d'oppositions générationnelles auxquelles se livrent nombre de médias...

Dans le contexte social difficile que nous vivons aujourd'hui, les interventions unitaires des organisations de retraités, auxquelles le SNUipp et la FSU et sa Section Fédérale des retraités contribuent largement, ont obtenu des correctifs pour les retraités concernés (aide à la CMU, double augmentation du minimum vieillesse).

Nos organisations de retraités sont très présentes sur des dossiers tels que la défense du pouvoir d'achat des pensions, la protection sociale, la perte d'autonomie pour laquelle elles exigent l'ouverture de nouveaux droits sur l'ensemble du territoire, de services publics, de formation pour les personnels intervenant à domicile ou dans les établissements...

Jeter l'éponge, c'est laisser les mains libres à tous ceux qui ne rêvent que de détruire tous les systèmes de protection sociale pour lesquels nos anciens se sont tant et si bien battus.

Dans le Finistère, les retraités sont appelés à se retrouver régulièrement pour continuer à réfléchir et à débattre sur l'école mais aussi sur les grands problèmes de société ou encore sur les différents sujets d'actualité qui nous tiennent à cœur. Nous ne faisons pas seulement fonctionner notre tête mais aussi nos jambes en organisant différentes visites et randonnées, et comme toutes ces activités creusent l'estomac, des « débriefings » conviviaux sont organisés autour d'une table sympathique et correctement achalandée.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour continuer à recevoir les informations spécifiques des retraités, participer à la vie du SNUIPP, de la FSU et de la FGR-FP lieux d'échange et de débat unitaire, pour maintenir un contact avec la profession, partager des moments de rencontre avec les anciens collègues... nous invitons tous les collègues qui ne l'ont pas encore fait à renouveler leur adhésion au SNUipp et si possible à convaincre autour d'eux tous ceux qui imaginent à tort que retraite et syndicalisme sont incompatibles.

La **passion du métier**  
ne suffit pas.

Il nous faut  
**du temps** et **des moyens.**

Bulletin  
édité par le  
snuipp du Finistère

Responsable de  
publication:  
Sabrina Manuel

CPPAP:

Imprimé par  
Primset

l'école pour tous,  
une vraie valeur.

